

L'hon. M. BELAND: Tous les employés du service administratif; tous les employés des ateliers des vétérans; tous les employés de la fabrique d'appareils orthopédiques; tous les employés et médecins des hôpitaux du département; tous les médecins employés entièrement, en dehors des hôpitaux, comme examinateurs pour le service des pensions; bref, tous les employés du département. Autant que je me rappelle, ce personnel comprenait 2,922 employés le 1er janvier 1924 et 2,422, le 1er avril dernier, de sorte que le nombre a diminué graduellement de 500 dans l'intervalle.

L'occasion est peut-être bonne de remettre au point certaines expressions d'opinion relativement aux frais d'administration du département du Rétablissement civil des soldats. Pour moi, je n'ai pas le moindre désir de rester une journée de plus qu'on le voudra, à la direction de ce ministère, mais je dois dire que le travail qui en relève ne cessera pas de sitôt et que la diminution du personnel deviendra de plus en plus difficile. Il viendra même un temps, dans cinq à six ans, peut-être dix ans, où il ne sera plus possible de le diminuer davantage. Pourquoi? Parce que ce département doit voir au service des pensions, ce qui comporte le paiement de 34 millions par année. Ce serait une affaire très simple de payer cette somme de 34 millions à un seul homme, mais il en va bien autrement lorsqu'il faut durant l'année verser cette somme en pensions mensuelles à 64,000 personnes différentes et que l'incapacité de ces pensionnaires varie continuellement. Il faut relever, diminuer ou retrancher la pension dans des milliers de cas ou en servir de nouvelles à ceux à qui il en est attribué, sans compter les centaines et peut-être les milliers de nouveaux-nés des pensionnaires dont il faut aussi tenir compte. Voilà l'une des tâches du département.

Mais il y en a une autre. Le département représente au Canada le gouvernement impérial pour le service des pensions de sorte que nous avons également à payer dix millions en pensions mensuelles aux soldats de l'armée impériale.

M. ROSS (Kingston): N'est-ce pas une forte augmentation? Ce n'était que 7 millions l'an dernier.

L'hon. M. BELAND: Oui, l'augmentation est considérable.

M. ROSS (Kingston): Quelle est la raison?

L'hon. M. BELAND: Cela comprend aussi la solde et allocations servies aux pensionnaires de l'armée impériale sous traitement en Canada.

M. CALDWELL: Les 34 millions comprennent-ils ces dix millions pour les pensionnaires de l'armée impériale?

L'hon. M. BELAND: Non. Les dix millions s'ajoutent à cela.

M. HOEY: Les autorités impériales se chargent-elles des frais de service de ces pensions?

L'hon. M. BELAND: Oui. L'on nous rembourse, mais nous fournissons d'abord l'argent. Nous avons dans le département un service impérial qui compte, à lui seul, 105 employés.

M. ROSS (Kingston): L'augmentation de la somme payée en pensions impériales semble énorme. Vient-il des pensionnaires nouveaux?

L'hon. M. BELAND: Peut-être. Je pourrai, quand nous en serons au crédit pour les pensions, fournir le nombre exact des pensionnaires de l'armée impériale en Canada l'an dernier et cette année. Pour le moment, je me borne à un exposé général.

M. CALDWELL: Le gouvernement impérial rembourse-t-il au gouvernement canadien les pensions et les frais de service?

L'hon. M. BELAND: Oui. Je veux simplement rassurer mes amis de la gauche: l'honorable député de York-Sunbury (M. Hanson) et l'honorable député de Yale (M. Stirling) entre autres, dont j'ai beaucoup admiré les remarques l'autre jour. Je ne voulais pas interrompre l'honorable député, mais il est allé jusqu'à dire, involontairement et inconsciemment, je crois, que 71 p. 100 des crédits accordés à ce département sont absorbés par les frais d'administration. Si tel était le cas, même si les frais absorbaient le quart seulement, je serais le premier à m'en scandaliser. Comme l'honorable représentant de York-Sunbury l'a dit lui-même, ce serait vraiment scandaleux. Mais quels sont les faits réels? Je prie l'honorable représentant de Yale de ne pas mettre sa réputation en jeu relativement à la déclaration qu'il a faite, car il est complètement dans l'erreur. Quelle est la somme des crédits que requiert ce département dans une année? Elle s'élève à 51 millions de dollars, et chaque sou se dépense sous la direction du département du Rétablissement des Soldats dans la vie civile. Maintenant, comment mon honorable ami en est-il arrivé à la proportion de 71 p. 100 de cette somme de 51 millions ou quelle que soit la somme, qu'absorbent les frais d'administration? Mon honorable ami a déclaré qu'une faible proportion seulement de cet argent va directement aux vétérans; la balance est absorbée par les frais d'administration et les